COMMUNE de MORLANWELZ

Population: 18.700 habitants

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL N° 3

SECRETARIAT

DU JEUDI 29 MARS 2012

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17 Fax (064) 43.17.21

DOCUMENTATION.-

1. Cimetières communaux - Demandes de concessions de terrain.-

4 demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE MORLANWELZ

Concessions temporaires pour 15 ans

Vercheval Georges Rue A. Warocqué 22

7100 La Louvière CTD 348 €

CIMETIERE DE CARNIERES

Concessions temporaires pour 15 ans

Succession Baudour Germaine Rue P. Janson

6150 Anderlues CTD 415 €

Cellules de columbarium pour 30 ans

François Claudine

Pré Joly 60

7100 La Louvière 1250 € + 1300 €

Marchesi Agnès

Chaussée Brunehault 95 A

7141 Morlanwelz(Car) 1250 € + 1300 €

2. <u>Contribution financière 2012 à la Zone de Police de Mariemont – Approbation du</u> Gouvernement Provincial – Notification.-

En application de l'article 72§2, alinéa 3 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Nous portons à votre connaissance l'arrêté du Gouverneur de la Province de Hainaut du 17 février 2012 par lequel il approuve la délibération du Conseil communal du 30 janvier 2012 fixant la contribution financière de la commune de Morlanwelz au budget 2012 de la Zone de Police de Mariemont au montant de 1.853.104,44 euros.

3. Centre Public d'Action Sociale - Budget 2012 - Décision.-

Le Conseil de l'Action Sociale soumet à votre approbation son budget pour l'exercice 2012, arrêté aux chiffres ci-après :

A. <u>Dépenses</u>

Recettes & dépenses générales	1.668,91
Assurances	90.000,00
Administration générale	873.743,49
Services généraux	53.000,00
Services techniques	106.492,36
Agriculture et sylviculture	67,75
Médiation de dettes	57.886,44
Commission de suspension de fourniture d'énergie et d'eau	258.479,90
Autres actions sociales	15.072,00
Aide sociale	2.167.344,18
Etablissements pour enfants	336.740,92
Actions en faveur de la jeunesse	3.831,45
Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	36.835,34
Services d'aide familiale	766.471,99
Repas à domicile	102.991,54
Service de dépannage à domicile	35.089,88
Service de nettoyage	93,10
Autres services d'aide aux familles	629.294,84
Formation, réinsertion socioprofessionnelle	1.037.134,41
Habitations sociales	120.916,08
Total	6.693.154,58

Exercices antérieurs	7.109,05
Totaux exercice propre + exercice antérieurs	6.700.263,63
Total général	6.700.263,63
B. Recettes	
Recettes & dépenses générales	1.887.000,00
Fonds	293.675,20
Administration générale	68.263,20
Patrimoine privé	750,00
Services généraux	19.311,31
Services techniques	92.088,84
Agriculture et sylviculture	9.128,21
Médiation de dettes	53.120,37
Commission de suspension de fourniture d'energie et d'eau	239.075,96
Autres actions sociales	15.072,00
Aide sociale	1.179.142,27
Etablissements pour enfants	328.582,76
Actions en faveur de la jeunesse	2.940,00
Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	68.000,00
Services d'aide familiale	668.401,64
Repas à domicile	130.468,49
Service de dépannage à domicile	40.468,49
Autres services d'aide aux familles	671.179,52
Formation, réinsertion socioprofessionnelle	764.789,64
Réinsertion socioprofessionnelle	73.608,33
Habitations sociales	95.197,60
Total	6.700.263,63
Excédent	7.109,05
Totaux exercice propre + exercice antérieurs	6.700.263,63
Total général	6.700.263,63

La participation de la commune est de 1.831.000,00 euros.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

A. Dépenses

65.351,00

681.934,42

539.232,42

Administration générale	1,00
Services techniques	20.000,00
Aide sociale	1.750,00
Etablissements pour enfants	2.600,00
Service de dépannage à domicile	13.000,00
Formation, réinsertion socioprofessionnelle	10.000,00
Habitations sociales	30.000,00
Total	77.351,00
Totaux exercice propre + exercice antérieurs	77.351,00
Prélèvements	65.351,00
Total général	142.702,00
B. Recettes	
Administration générale	300.000,00
Service de dépannage à domicile	12.000,00
Total:	312.000,00
Excédent :	234.649,00
Exercices antérieurs :	304.583,42
totaux exercice propre + exercice antérieurs	616.582,42

Prélèvements

Total général

Boni:

4. <u>Autorisation de dépassement des douzièmes provisoires dans le cadre du budget ordinaire frais de fonctionnement parcs publics et plantations – Information.</u>

Pour pouvoir avoir des fleurs en été, il est indispensable de pouvoir les mettre en culture dans le mois de février.

Le budget 2012 n'est pas approuvé.

Pour ce faire il faut dépasser le douzième autorisé à ce jour.

Les engagements de dépenses doivent se faire sur le budget ordinaire « frais de fonctionnement des parc publics et plantations ».

Attendu l'article 14 § 2. 1° du règlement général de la Comptabilité communale ;

Nous demandons au Conseil communal de prendre connaissance dudit dépassement.

5. <u>Procès-verbal de vérification de l'encaisse du Receveur communal pour le quatrième trimestre 2011 – Notification.-</u>

Vu l'article Art. L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à la vérification de l'encaisse du Receveur communal au moins une fois dans le courant de chaque trimestre de l'année civile, nous vous invitons à prendre connaissance de la situation de la trésorerie communale au 31 décembre 2011 telle qu'elle a été vérifiée pour le quatrième trimestre 2011.

Le Conseil communal, en séance publique :

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2011 et constate qu'à la date du 31 décembre 2011, elle présente un solde positif de 3.538.129,08 € (trois millions cinq cent trente-huit mille cent vingt-neuf virqule huit euros) selon le détail ci-après :

Compte courant à l'Office des Chèques postaux	4.818,98 €
Caisse centrale du Receveur	1.451,88 €
Compte courant - 091-0003981-33 -	934.918,02 €
Compte Académie 091-0109016-17	0,00€
Compte Bibliothèque 091-0115451-50	0,00€
Compte Centre de plein air 091-01122707-22	0,00€
Compte Activités extra scolaires 091-0126554-95	0,00€
Compte commandes de documents - 091-0124847-37	2.188,00 €
Compte projet FEDER 091-0179708-93	0,00€
Carnet de compte 091-0122804-31 Tre@sury+	1.112.775,10 €
Dépôt à terme (055-0010511-44)	0,00€
Dépôt à terme (055-0181345-61 & 055-0220048-61)	0,00€
Compte subsides et fonds d'emprunts 091-0003983-35	12.100,31 €
Comptes escomptes de subvention	0,00€
Compte ouverture de crédit (non encore consolidés)	-511.766,63 €

Compte ouverture de crédit consolidé (résidus)		1.347.603,47 €
Compte ING 363-0431295-73		253.889,49 €
Compte CBC "carnet de dépôt" 742-0188656-26		48.267,42 €
Compte CBC dépôt à terme 6 mois		250.000,00€
Compte CBC "compte courant" 732-0213991-60		81.883,04 €
		3.538.129,08 €
Pour information		
Avance de trésorerie au C.P.A.S. de Morlanwelz(depuis le 6/02/2008)		225.000,00€
Convention conseil communal cpte particulier compta 002101296	Τ	225.000,00 €
Total		3.763.129,08 €

6. Octroi d'une provision de trésorerie d'un montant 1.000 euros à la responsable du service accueil extra scolaire pour l'organisation du stage du 2 au 6 avril 2012 et du stage du 10 au 13 avril 2012 – Décision.-

Achat de matériel, nourriture, tickets entrées, divers.... lors des activités qui sont impossible à payer via bon de commande

7. Octroi d'une provision de trésorerie pour l'organisation d'un séjour pour enfants à Mormont du 2 au 7 avril 2012 – Approbation.-

Le Conseil communal en séance du 1er mars 2012 a marqué son accord pour octroyer une provision de trésorie au directeur du Centre de plein air pour le séjour organisé à Fort-Mahon-Plage, en France.

Ce séjour ayant été annulé et remplacé par un séjour du 2 au 7 avril 2012 à Mormont, nous vous demandons de marquer votre accord pour autoriser la Receveuse communale à octroyer des liquidités dans le cadre de ce séjour.

8. <u>Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention – Approbation du rapport financier juillet – décembre 2011.-</u>

Les dépenses liées au subside octroyé par le Ministère de l'Intérieur pour le fonctionnement du service PSSP doivent être approuvées par le Conseil Communal.

Nous vous demandons de marquer votre accord pour la période juillet – décembre 2011.

Voir rapport.

9. Remplacement du transformateur de courant du service des travaux.-

Le Collège communal du 5 mars 2012 a marqué son accord pour lancer une procédure d'urgence pour le remplacement du transformateur de courant du service des travaux.

L'article L 1222-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prévoit que le Conseil communal choisit le mode de passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services et en fixe les conditions.

En cas d'urgence impérieuse résultant d'évènements imprévisibles, le Collège communal peut d'initiative exercer les pouvoirs du Conseil visés ci-dessus.

Dans ce cas, sa décision est communiquée au Conseil communal qui en prend acte, lors de sa prochaine séance.

Les moyens budgétaires pour faire face à la dépense en vue du remplacement du transformateur de courant du service des travaux sont prévus à la prochaine modification budgétaire.

L'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prévoit que le Conseil communal peut toutefois pourvoir à des dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues, en prenant à ce sujet une résolution motivée.

Dans le cas où le moindre retard occasionnerait un préjudice évident, le Collège communal peut sous sa responsabilité, pourvoir à la dépense, à charge d'en donner, sans délai, connaissance au Conseil communal qui délibère s'il admet ou non la dépense.

Nous vous demandons d'une part de prendre acte de la décision du Collège communal du 5 mars 2012 par laquelle il choisit le mode de passation du marché et fixer les conditions du marché (art. L1222-3) et d'autre part d'admettre la dépense y afférente (art.L1311-5)

10. Aménagement des abords du nouveau hall des sports – Tranchées communes (postes complémentaires APC) – Avenant 3.-

Monsieur Pierre-Yves Gonze représentant la Cellule marchés publics, dans son rapport justificatif, fait apparaître les points suivants :

- 1. La justification:
- 2. Le coût des travaux s'élève à 53.128,87 € T.V.A.C.
- 3. La prolongation de délai d'exécution de 20 jours ouvrables.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces travaux

11. <u>Fourniture d'équipement sportif pour le hall de sports – Fourniture et pose de portes patères.</u>

Monsieur Pierre-Yves Gonze, représentant la Cellule marchés publics, dans son rapport justificatif fait apparaître les points suivants :

- 1. La justification;
- 2. Le coût des travaux qui s'élève à 5.553,90 € T.V.A.C.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces travaux

12. Achat de matériel pour l'Administration.-

Attendu que lors de la séance du 20 février 2006, le Conseil communal a adopté une convention permettant à la Commune de Morlanwelz de bénéficier des mêmes conditions que le MET pour des marchés de fournitures nécessaires au bon fonctionnement de ses services.

Vu le catalogue des fiches techniques établies par le MET;

Attendu qu'il y a lieu d'équiper les bureaux de l'Administration communale ;

Attendu qu'une partie de ce mobilier est répertorié sous les références :

- 2 armoires métalliques à volets (012/08 C91- lot 3).

Attendu que les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 104/741-98 de l'exercice 2012 ;

Nous vous proposons d'acquérir du mobilier pour les services de l'Administration communale pour la somme de 666,40.- € T.V.A.C.

13. « Aménagement – Revêtement voiries » – Condition et mode de passation de marché – Décision – Approbation – dossier 20120028.-

Nous soumettons à votre approbation le marché « Aménagement – Revêtement voiries ».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 80.000,00.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2012, article 421/735-60.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

14. Remplacement de la toiture du bâtiment « Maison de l'Emploi » - Condition et mode de passation de marché - Décision - Approbation - Dossier 20120011.-

Nous soumettons à votre approbation le cahier spécial des charges « Remplacement de la toiture du bâtiment de la Maison de l'Emploi ».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 19.989,20.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2012, article 124/723-60.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

15. <u>Achat d'armoires pour défibrillateur + défibrillateurs – Condition et mode de</u> passation de marché – Décision – Approbation – Dossier 20120017.-

Nous soumettons à votre approbation le marché « Achat d'armoires pour défibrillateur + défibrillateur ».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 9.000,00.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2012, article 124/741-98.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

16. Achat d'un camion simple cabine pour le service environnement – Condition et mode de passation de marché – Décision – Approbation – Dossier 20120049.-

Nous soumettons à votre approbation le marché « Achat d'un camion simple cabine pour le service environnement ».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 33.000,00.- €.T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2012, article 766/743-98.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

17. Achat d'un véhicule tôlé pour le service des travaux (atelier).-

Attendu que lors de la séance du 20 février 2006, le Conseil communal a adopté une convention permettant à la Commune de Morlanwelz de bénéficier des mêmes conditions que le MET pour des marchés de fournitures nécessaires au bon fonctionnement de ses services.

Vu le catalogue des fiches techniques établies par le MET;

Attendu qu'il y a lieu d'acheter un véhicule pour le service des travaux (atelier) ;

Attendu que ce véhicule est répertorié sous les références :

- camionnette fourgon (L3 H3) - CU : 1500 kg - CT2 - T2.05010 10E75 Lot 9

Attendu que les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 421/743-52 de l'exercice 2012 ;

Nous vous proposons d'acquérir du mobilier pour les services de l'Administration communale pour la somme de 23.933,29.- € T.V.A.C.

18. Achat d'un véhicule pour le service voirie – Condition et mode de passation de marché – Décision – Approbation – Dossier 20120024.-

Nous soumettons à votre approbation le marché « Achat d'un véhicule pour le service voirie ».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 33.000,00.- €.T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2012, article 421/743-52.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

19. Achat de deux petits véhicules.-

Attendu que lors de la séance du 20 février 2006, le Conseil communal a adopté une convention permettant à la Commune de Morlanwelz de bénéficier des mêmes conditions que le MET pour des marchés de fournitures nécessaires au bon fonctionnement de ses services.

Vu le catalogue des fiches techniques établies par le MET;

Attendu qu'il y a lieu d'acheter deux petits véhicules pour le service des travaux ;

Attendu qu'une partie de ce mobilier est répertorié sous les références :

- Véhicules Renault kangoo express Grand Confort 16 V110 (Essence) - Réf; T2.05.010.10E75 Lot 7.

Attendu que les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 421/743-52 de l'exercice 2012 pour un montant de 20.000 €, le solde sera prévu à la prochaine modification budgétaire ;

Nous vous proposons d'acquérir ces véhicules pour le service des travaux de l'Administration communale pour la somme de 24.211,06.- € T.V.A.C.

20. <u>Convention d'occupation d'une maison à finalité sociale à la Cité des Epines –</u> Modification – Ratification.-

En février 2009, le Conseil communal a marqué son accord sur la convention susmentionnée. Après 3 ans d'occupation, le bilan dressé nous encourage à y apporter certaines adaptations afin de rentabiliser l'ensemble du logement et de le sécuriser.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la nouvelle convention reprise dans le dossier.

21. Rapport annuel relatif à l'emploi des travailleurs handicapés Notification.-

L'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mars 2009, paru au Moniteur belge le 09 juillet 2009, relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans les provinces, communes et associations de communes, rend obligatoire l'occupation de travailleurs handicapés.

L'article 3 de l'arrêté précité indique que le nombre des personnes handicapées que l'Administration communale doit occuper, à savoir un mi-temps par tranche de vingt équivalents temps plein prévu au cadre du personnel.

L'Administration communale de Morlanwelz respecte-t-elle cet arrêté? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous indiquer dans quels services ces travailleurs sont occupés?

L'article 9 de l'arrêté précité rend obligatoire, en collaboration avec l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées, la rédaction d'un rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés. Le Conseil communal pourrait-il recevoir une copie des rapports rédigés pour les années 2010 et 2011, le rapport devant être rentré pour le 30 juin ?